

VOUS OBTIENDREZ IMMÉDIATEMENT UN PRÊT
avec un intérêt restant à 4,48 %
sur vos immobilières, terrains et pour construire. Remboursement d'hypothèque. Remboursement de 3 à 15 ans. 844 C.A.P. Direction préfectorale de l'agriculture, 120, rue de l'Europe, Roubaix. Tél. 12.90. 88852

CESSIONS

Etude de M^e Amédée DUCHANGNE, notaire à Roubaix, 9 rue du Maréchal Foch.

ATTÉNUEMENT DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion. Aux termes d'une acte régi par la loi du 25 juillet 1925, déposé à Roubaix le 17 mai 1929, et portant à l'origine à Roubaix (A.C.) le 24 mai 1928, volume 204 bis, f° 87, N° 180, concernant donation d'un fonds de commerce à son fils, le Dr Georges Aimé SAUVAGE, marchand de journaux, et Mme Augustine Eugénie BEAURAIN, son épouse, domiciliés à Roubaix, 13, rue du Maréchal Foch, un fonds de commerce de librairie et de journaux expédié par voie postale, dont la vente et la remise à la vente, mais nous en mettons 60 nouvelles en œuvre cette semaine.

RETENUEZ-LES sur place et tout de suite, car elles vont toutes partir pendant ces fêtes. Les visiteurs à l'annonce nombreux. Écrivez tout de suite à M^e L. LE TRIVÉ, Administrateur désigné de la plage de

Demandez la brochure explicative et dépliants qui vous plan et conditions de vente. Déjà pris connaissance et devant des conditions aussi nantastiques vous déclarez. **NOUVEAU PROPRIÉTAIRE A 36254**

BRAY-DUNES

Où irez-vous passer vos vacances ?
BRAY-DUNES
parce que c'est la plage de famille la plus belle et la plus vaste du littoral et ce n'est qu'à
BRAY-DUNES
que vous pouvez prendre vos bains de mer en toute sécurité et surtout gratuitement.
BRAY-DUNES
que vous trouvez la délicieuse pension de famille à 35 francs par jour, trois repas dont deux avec **MENUS CHOLIS, CHAMBRES SUPERIEURES**, vas sur mer, salle de bains, électricité, sauna et froid, nouvelle direction, HOTEL DE LA DIGUE (CASINO). C'est également et seulement à
BRAY-DUNES
que vous pouvez faire **LE PLUS VERS PLACEMENT DE CAPITAUX** qui seront doublés la même année en achetant des **SUPERIEURES** THÉRAINS, sous pour bâti, soit pour spéculer. C'est aussi et seulement à
BRAY-DUNES
que vous trouverez **C'EST INCROYABLE** des villas à 35, 40 et 45.000 francs trois et quatre chambres à coupler, salles à manger, salon, cuisine, et certaines avec garde-manger et entièrement. **TOUT PAYS COMPRISE**. Nous en avons masqué la vente, mais nous en mettons 60 nouvelles en œuvre cette semaine.

RETENEZ-LES sur place et tout de suite, car elles vont toutes partir pendant ces fêtes. Les visiteurs à l'annonce nombreux. Écrivez tout de suite à M^e L. LE TRIVÉ, Administrateur désigné de la plage de

Demandez la brochure explicative et dépliants qui vous plan et conditions de vente. Déjà pris connaissance et devant des conditions aussi nantastiques vous déclarez. **NOUVEAU PROPRIÉTAIRE A 36254**

BRAY-DUNES

A PROPRE DE SUITE OU D'ICI OCTOBRE

FERME-LAITERIE

Près Paris, comprend 3 belles vaches laitières, 2 boîtes égouttées, tout le matériel riche nécessaire assurant la vente du lait à 1 fr. 90 et 2 fr. le litre, dans la localité même. Belle installation moderne. Eau gazeuse, chaudière, belle habitation avec jardin, auberge, étable moderne.

12 HECTARES DE PATURE ET TERRES

Facilité de vente pour davantage info, rendement fixe pour toute exploitation.

Il faut un investissement de 70.000 francs pour traiter. S'adresser à M. LAGETTE, 88 rue des Petites-Fourches, PARIS (X^e Arr.), qui enverra renseignements et la modicité d'abstention. 14739

AGENCE POPULAIRE

1, rue Jean-Jaures, 1, CROIX

Cessions - Contentieux

Tram F. Arrêt Eglise

Roubaix. Café libre, fournisseurs, cabaret, facilitez, 14.000 francs.

ROUEN : Alimentation, bieres, vins, liqueurs, etc. 10.000 francs.

ROUEN : Epicerie-buvette, forte consommation pianola, 15.000 francs.

Lens, Cafétéria, libre fournisseur, Affaire fortune 15.000 francs.

Autres Affaires : Prat. 2744

WITH 15.000 COMPT.

CABINET DE CONFIDANCE Fondé en 1899

Alphonse Cérisier Anc. élève de Notaire, 21 TOURCOING (Tél. 1061).

TOURCOING : Commerce, 21

COMMERÇANTS Faciles, locations immobilières. Session de Commerce Redaction tous actes. Tarif définit tout concordance.

DOUZE AVIS Soient admissibles à 21 mai 1929, enregistrés à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à Bulletin Officiel 5 juin 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929, et parus à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à 22 mai 1929. Il a été adjugé à une personne dénommée dans l'avis un fonds de commerce de papeterie et de musique, cabaret à Roubaix, rue du Bois, n° 10, par Monsieur Alain Verhaeghe, et appartenant à la liquidation. Judgement à l'ordre de l'Ass. J. L. Delefortrie à